



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 34 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/138

**Travaux dans les équipements sportifs de la Ville d'Ajaccio -
Programme 2021/2022**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les différents travaux énumérés ont été programmés en accord avec les constats réalisés par le Service des Sports, complétés par les différents contrôles annuels réalisés par la Direction des Bâtiments et les prestataires associés.

Les interventions ciblées correspondent à 3 thématiques :

- La rénovation des vestiaires du Stade du Stiletto pour raison de vétusté des installations et du bâti, ainsi qu'une carence au niveau des sanitaires (eau chaude disponible en petite quantité).
- La remise à niveau du complexe de Vignetta.
- Un ensemble de travaux ponctuels sur différents sites : Gymnase Laetitia, Gymnase Demedardi, Gymnase St Jean, Gymnase Bozzi, Piscine des Salines, Stade Pierre Cahuzac.

Le programme de travaux s'élève à 350 000 euros HT.

Constatations opérées :

Vestiaire du Stiletto :



Les désordres suivants ont été constatés, illustrés par les photos ci-dessus :

- Affaissement important des pavés en entrée des vestiaires
- Dégradation générale des peintures et faïences
- Sanitaires à remplacer
- Installations électriques non conformes
- Insuffisance de la production d'eau chaude, cumulus horizontaux, en faux plafonds
- Plans vasques à remplacer

Gymnase et stade de Vignetta :



Les désordres suivants ont été constatés, illustrés par les photos ci-dessus :

- Dégradation de la piste d'athlétisme, côté départ
- Clôture avec l'hippodrome à remplacer
- Problème d'étanchéité sur skydomes et chéneaux
- Alarme anti-intrusion à remplacer

Interventions envisagées :

Rénovation des vestiaires du Stade du Stiletto :

Travaux de dépose des pavés, pose d'un revêtement bitume : Coût **11.900 euros HT**

Travaux de réalisation d'un socle béton pour pose des cumulus au sol : Coût **13.000 euros HT**

Travaux de reprise des faïences en façade : Coût **3.000 euros HT**

Travaux de remplacement de l'installation de plomberie : Coût **45.000 euros HT**

Travaux de remplacement de l'installation électrique, avec relamping led : Coût **15.000 euros HT**

Travaux d'installation de 6 radiateurs : Coût **5.500 euros HT.**

Travaux de remplacement des plans vasques : Coût **2.000 euros HT**

Travaux de remplacement des faux plafonds : Coût **9.000 euros HT**

Travaux de remplacement de la clôture du stade : Coût **20.100 euros HT**

Travaux de métallerie (portes, auvent, toiture) : Coût **21.700 euros HT**

Travaux de peinture extérieure : Coût : **6.200 euros HT**

Montant total Rénovation vestiaires du Stade du Stiletto : **152.400 euros HT**

Rénovation du stade et du gymnase de Vignetta :

Travaux de remplacement des portes de secours : Coût **9.800 euros HT**

Travaux de remplacement d'une portion de chéneau : Coût **10.500 euros HT**

Travaux de remplacement partiel de la clôture (côté hippodrome) : Coût **25.000 euros HT**

Travaux de remplacement de l'alarme anti-intrusion : Coût **2.600 euros HT**

Travaux de remplacement partiel de la piste d'athlétisme : Coût **13.900 euros HT**

Travaux de remplacement de 3 skydomes : Coût **15.000 euros HT**

Montant total Rénovation du stade et gymnase de Vignetta : **76.800 euros HT**

Travaux ponctuels gymnase Laetitia :

Travaux de remplacement portes issues de secours : Coût **2.500 euros HT**

Travaux de pose d'un bardage de protection : Coût **7.700 euros HT**

Travaux de remplacement de l'alarme anti-intrusion : Coût **1.000 euros HT**

Travaux de remplacement partiel de la clôture : Coût **4.200 euros HT**

Travaux de remplacement partiel des chéneaux : Coût **15.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels gymnase Laetitia : **30.400 euros HT**

Travaux ponctuels Tennis du Casone – partie bâtiment :

Travaux de sécurisation du site (garde-corps, portail...) : Coût **14.000 euros HT**

Travaux de remplacement de l'étanchéité : Coût **6.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels Tennis du Casone : **20.000 euros HT**

Travaux ponctuels Gymnase Demedardi – Padules :

Travaux de remplacement portes issues de secours : Coût **2.400 euros HT**

Travaux de pose de caméras pour sécurisation du site : Coût **9.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels Gymnase Demedardi : **11.400 euros HT**

Travaux ponctuels Gymnase Bozzi :

Travaux de remplacement de l'étanchéité du bâtiment chaufferie : Coût **4.600 euros HT**

Montant total travaux ponctuels Gymnase Bozzi : **4.600 euros HT**

Travaux ponctuels Gymnase St Jean :

Travaux de remplacement partiel de gouttières : **6.400 euros HT**

Montant total travaux ponctuels Gymnase St Jean : **6.400 euros HT**

Travaux ponctuels Piscine des Salines :

Travaux de remplacement de portes et parois de douche : Coût **8.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels Piscine des Salines : **8.000 euros HT**

Travaux ponctuels Stade Pierre Cahuzac :

Travaux de remplacement de l'étanchéité du vestiaire : Coût **22.000 euros HT**

Travaux de plomberie, production ECS : Coût **3.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels Stade Pierre Cahuzac : **25.000 euros HT**

Travaux ponctuels divers multisites :

Travaux de métallerie (portails, grilles, patères...) : Coût **10.000 euros HT**

Travaux de mise en sécurité – alarmes : Coût **5.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels multisites : 15.000 euros HT

Soit un montant total de : 350 000 euros HT (trois cent cinquante mille euros hors taxes).

❖ Proposition de plan de financement si accepté :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|-----------------------|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 210 000 € | 60% |
| Collectivité de Corse | 140 000 € | 40% |
| TOTAL | 350 000 € | 100% |

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux dans les équipements sportifs de la Ville d'Ajaccio – Programme 2021/2022 pour un montant de 350 000 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|-----------------------|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 210 000 € | 60% |
| Collectivité de Corse | 140 000 € | 40% |
| TOTAL | 350 000 € | 100% |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE les travaux dans les équipements sportifs de la Ville d'Ajaccio – Programme 2021/2022 pour un montant de 350 000 euros HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|-----------------------|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 210 000 € | 60% |
| Collectivité de Corse | 140 000 € | 40% |
| TOTAL | 350 000 € | 100% |

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

